

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2024

Nombre de Membres

afférents au Conseil Municipal
En exercice : 10
Présents : 07
Pouvoir(s) : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, après convocation légale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle Albert et Juliette Chaussée, sous la présidence de Madame Amale El Khaledi, Maire, formant la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation

2 avril 2024

Présents : Mesdames Hélène Besnier, Amale El Khaledi, Geneviève Launay et Emmanuelle Liger,
Messieurs Davy Gesbert, Sébastien Grenet et Georges Lacroix.

Date d'affichage

2 avril 2024

Excusé(s) : Mesdames Zélie Lécureur et Marianne Limon,
Monsieur Xavier Bezier.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame Hélène Besnier.

Ordre du Jour

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2024
3. Décisions prises et dépenses mandatées par le Maire dans le cadre de sa délégation
4. Taux d'imposition communaux 2024
5. Tarif assainissement 2024
6. Budgets primitifs 2024
7. Cimetière communal : Avenants travaux
8. Adressage
9. Informations et questions diverses

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Hélène Besnier a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Le compte rendu de la réunion du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. DECISIONS PRISES ET DEPENSES MANDATEES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

3.1. DEPENSES MANDATEES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Tableau joint.

3.2. DECISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION : ASSURANCES

Actualisation des garanties

Les travaux du préau/atelier communal ont été pris en compte.

L'assainissement est désormais repris dans le contrat principal.

Nous bénéficions des dernières évolutions, notamment en protection juridique avec la « Gestion de crise » Cab'assur.

Diminution des cotisations

Elle s'élève désormais à 2 925.33 € contre 3 706.67 € à la dernière échéance :

Principal : 3 270.02 € + Assainissement : 436.65 €.

La cotisation du tracteur John Deere a également été revue à la baisse à 261.51 € contre 321.22 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide, à l'unanimité de prendre acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

4. TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024

Le budget primitif principal « Commune » 2024 est établi avec des taux d'imposition proposés ci-dessous.

Madame le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et les simulations des taux des impôts directs locaux préparées par les services de la DGFIP.

Madame le Maire rappelle que :

Les bases prévisionnelles sont valorisées de 3,9% ;

L'effet du coefficient correcteur : -21 533 €, le FNGIR : - 8 554 € et le FPIC : - 1 200 € (estimation) réduiront les recettes d'environ 31 300 €.

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024	Produits 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	31,87 %	33,90 %	45 053 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	15,66 %	16,66 %	13 045 €
Taxe d'Habitation	9,45 %	10,05 %	5 930 €
Total			64 028 €

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme présentés ci-dessus,
- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'État 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

5. TARIF ASSAINISSEMENT 2024

Le budget primitif annexe « Assainissement » 2024 est établi avec des tarifs identiques à ceux de 2023.

TARIF ASSAINISSEMENT	PRIX HT 2023	PRIX HT 2024
Part fixe/an	144.00 €	144.00 €
Consommation/m ³	1.85 €	1.85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte, à l'unanimité, le tarif assainissement 2024 présenté ci-dessus et qui demeure inchangé par rapport à 2023.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

6. BUDGETS PRIMITIFS

6.1. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024 - COMMUNE

Les tableaux joints présentent le budget primitif 2024. Il s'équilibre comme présenté ci-dessous.

BP 2024 - COMMUNE	RECETTES			DÉPENSES		
	RAR 2023	CREDITS 2024	BP 2024	RAR 2023	CREDITS 2024	BP 2024
Fonctionnement		193 246.74 €	193 246.74 €		193 246.74 €	193 246.74 €
Investissement	84 906.97	345 881.44 €	430 788.41 €	327 208.41	103 580.00 €	430 788.41 €
Total	84 906.97	539 128.18 €	624 035.15 €	327 208.41	296 826.74 €	624 035.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif principal « Commune » pour l'année 2024 tel qu'il est présenté et autorise Madame le Maire à signer tout acte et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

6.2. BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2024 - ASSAINISSEMENT

Les tableaux joints présentent le budget primitif 2024. Il s'équilibre comme présenté ci-dessous.

BP 2024 - ASSAINISSEMENT	RECETTES			DÉPENSES		
	RAR 2023	CREDITS 2024	BP 2024	RAR 2023	CREDITS 2024	BP 2024
Fonctionnement		18 463.13 €	18 463.13 €		18 463.13 €	18 463.13 €
Investissement		10 866.03 €	10 866.03 €	1 890.00 €	8 976.03 €	10 866.03 €
Total		29 329.16 €	29 329.16 €	1 890.00 €	27 439.16 €	29 329.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif annexe « Assainissement » pour l'année 2024 tel qu'il est présenté et autorise Madame le Maire à signer tout acte et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. CIMETIERE COMMUNAL : LOT 1 - AVENANT 2

CIMETIERE COMMUNAL - TRAVAUX - HT					
N°	LOT	ENTREPRISE	PLUS-VALUE	MOINS-VALUE	ECART
1	Travaux de voirie et réseaux divers	COLAS	1 350 €		+ 1 350 €

Cette plus-value résulte de travaux supplémentaires.

La création du jardin du souvenir ne faisait pas partie du lot 1. Après la consultation d'une entreprise funéraire, il apparaît qu'il n'est pas nécessaire de faire appel spécifiquement aux services d'entreprises spécialisées pour la création du jardin du souvenir, l'entreprise Colas est tout à fait apte à réaliser cette prestation.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu la confirmation de l'éligibilité de sa demande de subvention pour la partie du parking réservée au co-voiturage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'avenant 2 du lot 1, sur la base présentée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tout acte et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette décision.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

8. ADRESSAGE - DENOMINATION DES VOIES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La commission adressage assistée par notre prestataire, Monsieur Michel Ameline, s'est réunie à deux reprises. Le résultat de ces travaux de dénomination des voies est le suivant :

Route de l'Ouchette	Chemin de la Bloterie	Chemin des Masnières
Route des Champs Romet	Chemin de Chasnay	Chemin des Vieux Etres
Route de la Maison du Perche	Chemin du Grand Etang	Chemin de L'Hôtel Marie
Rue des Collines du Perche	Chemin des Logettes	Chemin des Cours Gomées
Route du Tertre	Chemin des Boislandries	Chemin de la Gâtine
Route des Quatre Paroisses	Chemin des Rues	Chemin des Vignes
Chemin de la Trivoirerie	Chemin de la Grande Maison	Chemin de l'Etang
Chemin de Corbin	Chemin du Buisson	Chemin des Justes
Chemin de Beaulieu	Chemin de la Faude	Chemin de La Mare
Chemin de Blanche Etoile	Chemin du Clos	Rue des Tisserands
Chemin des Champs Romet	Chemin de la Boularie	
Chemin du Hameau	Chemin de la Sausseterie	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la création des voies avec les dénominations ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tout acte et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette décision.

Nombre de voix : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h43.

Le Maire
Amale El Khaledi

Le secrétaire de séance
Hélène Besnier